



VILLE DE CARBON-BLANC

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école de la commune de Carbon-Blanc,

Vous devez fournir :

- *dans tous les cas,*

Livret de famille,

Justificatif de domicile récent,

Ainsi que selon les situations :

- *Si les parents sont séparés:*

Jugement de divorce

ou Jugement de séparation

ou Autre jugement fixant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant,

ou à défaut, Attestation conjointe des deux parents (imprimé type à compléter)

- *Si l'enfant réside hors commune (demande de dérogation)*

Autorisation du Maire de la commune de résidence (imprimé type)

- *Si vous avez d'autres enfants scolarisés sur Carbon-Blanc*

Pages du livret de famille les concernant

Mention de l'école et de la classe fréquentée par chaque enfant

- *Si les grands-parents résident sur Carbon-Blanc (demande de dérogation)*

Justificatif de domicile récent des grands-parents

- *Si un des parents travaille à Carbon-Blanc (demande de dérogation)*

Dernier bulletin de salaire

ou Attestation de l'employeur

ou Extrait d'immatriculation à la chambre des Métiers ou à la chambre du Commerce

Toute demande de dérogation devra être accompagnée d'un courrier explicatif et des pièces justificatives correspondantes.